

Analyse des votations fédérales du 27 septembre 1998

Marina Delgrande, Wolf Linder

Résultats des votations	Oui	Non
Loi fédérale	1 356 689	1 013 804
concernant une redevance sur le trafic	57.2%	42.8%
des poids lourds liée aux prestations		
Initiative "pour la 10 ^e révision	973 736	1 374 503
de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite	41.5%	58.5%
Initiative populaire "pour des produits	536 073	1 792 637
alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques"	57.2%	42.8%
	4 637 498	
Ayants droit de vote	51.0%	
Participation		



Institut de recherche Bureau de Berne, Hirschengraben 5 Case postale 6323, 3011 Berne téléphone 031 311 08 06, téléfax 031 311 08 19

Université de Berne Université de Berne, Institut de science politique, Unitobler, Lerchenweg 36, 3000 Berne 9 téléphone 031 631 83 31, téléfax 031 631 85 90

Novembre 1998 \cdot Publication N^o 64

Principaux résultats de l'analyse des votations fédérales du 27 septembre 1998

Loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations

Adoptée au terme de longues délibérations par le Conseil national (120 voix contre 46) et le Conseil des Etats (22 voix contre 14), la loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations a aussi reçu le soutien de 57,2 pour cent des votants, soutien qui fut d'ailleurs plus élevé qu'on ne l'attendait.

Les interviewés ont accordé une importance particulièrement grande à ce projet: 53 pour cent des sondés ont estimé que la RPLP revêtait une "très grande" importance pour le pays. En comparaison avec la moyenne enregistrée au cours des quatre dernières années, la RPLP a ainsi été jugée très importante par un nombre sensiblement plus élevé de sondés (+ 29 pour cent).

Les motivations exprimées spontanément par les partisans de la RPLP relèvent principalement du soutien à une politique des transports écologique. En comparaison, les motifs ayant trait à la politique d'intégration européenne de la Suisse, qui arrivent pourtant en seconde place, passent à l'arrière-plan des préoccupations. Il en va de même pour la question du financement des chantiers ferroviaires. Les motivations des opposants expriment dans des proportions égales les craintes quant aux répercussions financières de la taxe sur le portemonnaie des ménages, les inquiétudes pour l'économie suisse (pertes d'emplois, préjudice porté aux petites entreprises et aux régions périphériques), le refus de ce que certains considèrent comme un nouvel imp(tm)t ainsi que les critiques et les doutes adressés à l'encontre de la politique des transports des autorités fédérales. Ces résultats sont d'ailleurs confirmés par le test des arguments, qui montre en outre que le Oui à la RPLP ne peut être interprété comme un Oui aux 40 tonnes.

Les lignes conflictuelles sous-jacentes à ce vote sont surtout apparentes lorsque l'on observe les caractéristiques politiques des interviewés. Il s'avère que les dissensions entre partis gouvernementaux se sont reportées à l'identique sur leurs électorats potentiels. En clair, les sympathisants PDC et, avec plus de conviction encore, ceux du PRD et du PS ont voté Oui. L'UDC est quant à elle parvenue à mobiliser une majorité de ses troupes contre la RPLP. Par ailleurs, les membres des organisations de protection de l'environnement et de l'ATE ont plébiscité le projet. Par contre, la recommandation du TCS n'a eu guère d'influence sur ses membres, dont le comportement de vote se situe ne se distingue pas particulièrement de celui des non-membres: tous se situent dans la moyenne suisse.

Enfin, le crédit accordé au Gouvernement a aussi été décisif pour le vote car les confiants ont approuvé le projet au-dessus de la moyenne et les méfiants au-dessous de la moyenne.

Comme ce fut le cas en 1994 lors de la votation sur le principe d'une RPLP, ce sont les personnes âgée de plus de 60 ans et celles ne possédant pas de voiture qui ont soutenu le projet avec le plus de vigueur. Contrairement à il y a quatre ans, l'approbation augmente graduellement avec le revenu mensuel du ménage et le niveau de formation. Sur le plan géographique, si les Oui sont sensiblement plus nombreux en ville que dans les zones rurales, le clivage linguistique ne s'est en revanche pas manifesté à l'occasion de ce vote.

A ce propos, l'analyse Vox montre que les justifications en matière de politique du trafic occupent une place prépondérante dans les deux régions. Toutefois, le réflexe européen semble avoir été plus grand en Suisse romande tandis que le soutien à la politique des transports paraÎt plus marqué en Suisse allemande. En Suisse allemande, 11 pour cent des motifs font référence aux relations avec l'UE et 58 pourcent à la politique des

Initiative " pour une 10ème révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite"

L'initiative populaire "pour une 10ème révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite" demandait le maintien de l'âge de la retraite des femmes à 62 ans. Elle aurait ainsi entra "né l'abrogation des dispositions de la 10ème révision adoptée par le peuple le 25 juin 1995, qui visaient à ajuster davantage l'âge de la retraite des femmes à celui des hommes. Le Conseil national (par 111 voix contre 69) et le Conseil des Etats (par 36 voix contre 5) avaient recommandé le rejet de l'initiative. Le vote populaire lui a réservé un sort identique: avec 41,5 pour cent de Oui, l'initiative a pu compter sur un appui populaire supérieur à la moyenne mais à été repoussée par 21 cantons et demi-cantons.

Comme l'on s'y attendait, cet objet a induit une polarisation entre le camp bourgeois et le camp de gauche: trois quarts des sympathisants de l'UDC, du PDC et du PRD ont rejeté l'initiative alors que près de 60 pour cent des sympathisants du PS l'ont approuvée. De leur c(tm)té, les syndicats et les associations d'employés ont également convaincu la moitié de leurs membres de voter Oui. A l'opposé, les individus qui n'envisagent pas d'adhérer à ces organisations ont prononcé un Non clair et net. Le clivage gauche-droite observé à l'occasion de ce vote se retrouve dans tout le pays: quelle que soit leur appartenance linguistique, les votants qui se situent eux-mêmes à gauche de l'échiquier politique ont pour la plupart accepté l'initiative, ceux situés au centre l'ont plut(tm)t refusée et enfin, ceux situés à droite s'y sont opposés avec véhémence.

Comment les femmes, pour qui l'âge de la retraite à 62 ans constituait un avantage direct, ont-elles réagi face à l'initiative? Avec 46 pour cent de votes positifs, les votantes ont dans l'ensemble davantage soutenu le projet que les hommes, qui ont voté Oui dans 36 pour cent des cas. Cela dit, l'enquête met en perspective une différence étonnante: ce sont les femmes romandes, avec 65 pour cent de Oui, qui ont pris fait et cause pour l'âge de la retraite à 62 ans, tandis que les femmes alémaniques, avec 39 pour cent de Oui, ne l'ont guère plus défendu que les hommes. Un comportement de vote en fonction du sexe des sondés ne se laisse donc observer qu'en Suisse romande. Dans cette région, les lignes de conflits entre les sexes ou entre différentes orientations politiques se sont avérées déterminantes pour l'issue du scrutin. En Suisse alémanique par contre, le vote s'est simplement cristallisé autour du schéma d'opposition gauche-droite.

Enfin, les résultats de l'enquête reflète la situation de risque économique de certains groupes de population. les votants ayant suivi un apprentissage se sont montrés plus favorables à l'âge de la retraite à 62 ans que ceux bénéficiant d'un niveau de formation plus élevé. Une majorité de divorcés ou de concubins ont accepté l'initiative.

Pour expliquer leur décision, les deux camps ont mis en avant le principe de l'égalité entre hommes et femmes tout en affichant des conceptions divergentes sur ce point. Alors que les opposants voyaient dans l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans précisément l'application de ce principe, les partisans voyaient à l'inverse dans l'initiative une compensation pour les désavantages qui persistent pour les femmes. Les motifs économiques revêtaient eux aussi de l'importance pour les deux camps, mais selon des points de vue différents: les opposants affichaient des préoccupations quant au financement de l'AVS pendant que les partisans manifestaient des préoccupations quant aux désavantages économiques des femmes.

Initiative "pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques" (Initiative des petits paysans)

L'initiative des petits paysans a été rejetée par 77 pour cent des votants et par tous les cantons et demicantons.

Cette initiative a trouvé un écho favorable auprès d'aucune catégorie de la population bien que tous ne l'aient pas rejetée avec la même vigueur. Les sympathisants du PDC, de l'UDC et du PRD ont rejeté l'initiative plus vigoureusement que les sympathisants du PS. Plus généralement, l'opposition s'avère très vive chez les personnes situées à droite (extrême droite comprise) et au centre de l'échiquier politique puis s'amenuise à gauche. Le degré de confiance envers le Conseil fédéral est quant à lui resté sans effet sur la prise de décision. De même, les taux d'acquiescement ne varient guère en fonction du sexe, de l'âge, du niveau de formation, du statut professionnel, du lieu de résidence ou de la région linguistique.

A l'occasion de ce vote, défenseurs et adversaires de l'initiative ont mis les paysans au centre de leurs préoccupations. Mais pas les mêmes paysans. Alors que les partisans entendaient principalement apporter leur soutien aux petits paysans, les opposants souhaitaient soutenir toute la paysannerie. Le Non à l'initiative ne peut donc pas être interprété comme un verdict contre la petite paysannerie. Les arguments des initiants - baisse du prix des denrées alimentaires, favoriser les petits paysans et fin de l'interventionnisme agricole actuel de l'Etat - n'ont pas eu un impact sur le vote, ce qui explique le rejet massif de l'initiative.